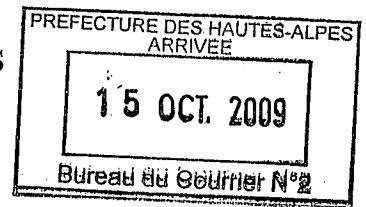


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des deux Buëch



Séance du : 5 octobre 2009

Convocation du : 29 septembre 2009

Objet : Nouveaux locaux de la Communauté de Communes des Deux Buëch. Acquisition de terrain. Modification de la délibération du 30 mars 2009

L'an deux mille neuf, le 5 octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Deux Buëch, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Martine Barbet

Etaient présents : R. Fournel, M. Barthélémy, A.Meïer, G. Jullien, M. Mescle; G. Lesbros, J-M Bermond, R. Basset, M. Barbet, J-F Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés :
Claudette Mezière
Francis Reynaud remplacé par Michel Lonni
Raymond Uzès remplacé par Brigitte Soulat
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud Salgado

Le Président Michel Mescle informe les délégués communautaires de ses démarches pour créer de nouveaux locaux nécessaires au bon fonctionnement des services de la Communauté de Communes des Deux Buëch.

Il rappelle l'opportunité d'acheter sur la commune de Veynes, une parcelle de terrain figurant au cadastre lieudit « Les Paroires », section AV, n°412 pour 4.001 m² de terrain à M. Joël Bourbousse pour un montant de 120 000 €.

Le service des Domaines a été saisi ; il a estimé le bien de 100 000 à 120 000 €, soit 25 à 30 €/m².

Par délibération du 30 mars 2009, le Conseil Communautaire a autorisé le président a signé le compromis de vente et à solliciter l'aide du Conseil Régional Provence – Alpes – Côte d'Azur pour cette acquisition dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire.

Le président propose le plan de financement prévisionnel de l'acquisition suivant :

Coût acquisition TTC du terrain :	120 000 €
Subvention Conseil Régional :	84 000 €
Autofinancement CC des Deux Buech :	36 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à la majorité le plan de financement, approuve l'acte d'engagement en annexe et autorise le Président à le signer.

Votants : 21
Pour : 16
Contre : 1
Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président - Michel Mescle

